



Indemnisation suite à erreur médicale

Par Chacha974

Bonjour

Suite à décision d'une commission d'expertise, l'assurance d'un établissement public doit me verser une indemnité. Celle-ci m'a fait une proposition, dois-je l'accepter tout de suite ou non?
Vous remerciant

Par Isadore

Bonjour,

On ne peut pas vous le dire sans connaître le dossier. Je vous conseille de ne rien accepter sans l'avis d'un avocat (par exemple de votre protection juridique). Il ne faudrait pas qu'en acceptant vous renonciez à toute possibilité de recours ultérieur si la somme s'avère insuffisante pour indemniser totalement votre préjudice.